

Le classement en cité balnéaire relance le projet de casino

ÉCONOMIE C'est l'aboutissement d'une démarche entamée il y a près de quinze ans

QUINZE ans qu'on l'attendait. Il est arrivé avec l'an nouveau. Le classement de la commune en « cité balnéaire, touristique et climatique » vient d'être accordé à La Seyne. La première requête datait de 1993, année de la fermeture du casino des Sablettes. « Maurice Paul l'a demandé, en vain, rappelle Arthur Paecht. Moi-même j'ai relancé le dossier dès 2001. Il m'a été refusé deux ou trois fois. Mais maintenant, c'est fait ».

Pourquoi? Comment? Qui décide?

« Les conditions d'obtention sont strictes », explique le maire. « Nous avons été pénalisés, pendant un temps, par exemple, par la mauvaise qualité des eaux de baignade. Mais, l'émissaire, le contrat de baie, les diverses mesures ont amélioré les choses dans ce domaine ». Le nombre exigé de lits d'hôtel par rapport aux résidents était autrefois de deux pour un. « Cela s'est assoupli mais compte encore, c'est pourquoi le fait d'inscrire dans les projets un hôtel et une résidence hôtelière a pesé sur la décision ». Au final, c'est le ministère de



Le classement en cité balnéaire apporte une ressource supplémentaire et pérenne de l'État, la possibilité d'accueillir un casino et une meilleure image de la ville. (Ph doc R. U.)

l'Économie et des Finances qui signe le classement sur instruction du ministère du Tourisme, relève le maire avant d'ajouter « pour une commune, c'est aussi une récompense pour la qualité de sa gestion et une reconnaissance des efforts consentis ».

L'apport est triple

D'abord en terme d'image. L'appellation « cité balnéaire » peut séduire ou rassurer le touriste. « Cela représente surtout une augmentation sensible de la

Dotation de l'État et donc une ressource nouvelle certaine. Je ne sais pas encore de combien. La première année nous ne recevons que la moitié de la somme, mais ce sera important pour la commune ».

Enfin, cela permet surtout de relancer le projet de casino.

Là encore cela représente une ressource supplémentaire pour la ville. Toutefois pas d'emballement. La procédure sera encore très longue. Il faut constituer un co-

mité des jeux puis une délégation de service public. « Cela prendra au moins trois ans » explique le maire qui se dit « favorable » mais « partagé ». « Il vaut mieux qu'un grand groupe le gère, cela évite les convoitises de certaines mafias. Fonctionnera-t-il puisqu'il en existe déjà un à Bandol et peut être même à Sanary? Les casino-tiers feront leur étude de marché. Si l'affaire est bonne, ils viendront », conclut le maire.

PH. C.

Déjà un candidat en jeu



« Une bonne nouvelle » selon Roger Madern, le propriétaire du casino des Sablettes. (Photo Rina Uzan)

Roger Madern attend depuis près de quinze ans la réouverture de son établissement⁽¹⁾ entièrement refait. Les travaux de l'hôtel dureront encore deux ans après tout sera possible. « En un an nous serons prêts pour ouvrir le casino si on nous le permet. Ici il y a tout pour répondre au cahier des charges. Cinq salles, salons, cuisines, salle de spectacles... Roger Marden pourrait installer « 50 machines à sous pour commencer ». Selon l'hôtelier, « même si Sanary ouvre, la clientèle sera là.

Pour qu'il marche il faut que le casino soit en bord de mer. Ici la situation est révue ». Et d'insister : « nous pourrions créer 140 à 150 emplois entre l'hôtel et le casino. Nous prendrions des gens de La Seyne. Nous sommes prêts à faire tout ce qu'il faut pour que La Seyne ait un beau casino », assure le maître des lieux, certain que le développement des jeux sur Internet ne constitue pas non plus un concurrent... mortel.

(1) Fermé en 1993, à la suite d'une affaire de stupéfiant.